



## Possibilité de changer de statut ?

Par **Orbis**, le **29/01/2008** à **10:49**

Bonjour,

j'ai créé en novembre 2002 une entreprise de vente à distance. Je suis immatriculée à la Chambre de Commerce (entreprise individuelle, régime micro) et paie des charges en conséquence. Depuis 2002, mon CA annuel n'a pas dépassé 10 000 euros et ces charges commencent justement à peser très lourd. Mon activité consiste à créer des dessins pour la broderie au point de croix et à les vendre sous forme de patrons papier ou de kits contenant toiles, fils, etc. que je fabrique moi-même. Ma question est la suivante : y a-t-il un moyen que je change de statut (association par exemple) tout en restant dans la légalité, afin de payer moins de charges ?

Un grand merci pour le temps que vous voudrez bien consacrer à ma question.

Bien cordialement,

Agnès